



## **PROTOCOLE SANITAIRE SERVICE EEJSAC ANNEE SCOLAIRE 2020-2021**

Le présent protocole sanitaire du Service Education Enfance Jeunesse Sport Affaires Culturelles de la Ville de Beuvrages s'applique pour la rentrée scolaire 2020-2021 en s'appuyant notamment sur l'avis rendu le 7 juillet 2020 par le Haut conseil de la santé publique (HCSP) repris dans le Protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires publié le 26 août 2020. Ce nouveau référentiel rappelle l'objectif social d'accueillir un maximum d'élèves et prévoit de ce fait des adaptations en fonction de l'évolution spatiale ou temporelle de la situation épidémique.

### **1. ENTRETIEN ET DESINFECTION DES LOCAUX ET DES MATERIELS**

#### **1.1 En amont de la réouverture des sites**

Le service EEJSAC et les agents municipaux, dans le cadre de la préparation des activités, réalise les interventions suivantes :

- \* Vérification des centrales de traitement d'air et du bon fonctionnement des VMC
- \* Contrôle des légionelles sur les douches des sites
- \* Vidange des récupérateurs d'eau de pluie des jardins pédagogiques
- \* Vérification du bon fonctionnement de manœuvre des fenêtres des sites
- \* Nettoyage des sols et grandes surfaces au minimum une fois par jour, des tables et bureaux

#### **1.2 Principes applicables à l'ensemble des sites**

Le service EEJSAC, dans le cadre des activités de la pause méridienne, des activités péri et extra-scolaires veille à l'application des gestes de prévention sanitaire suivants :

- \* L'ensemble des agents municipaux intervenant dans les écoles et restaurants scolaires sera systématiquement muni d'un masque à l'intérieur des locaux ainsi qu'aux abords
- \* Vidage quotidien des corbeilles extérieures (cour de récréation) dès 8 H 00 et vidage de toutes les corbeilles intérieures
- \* Ventilation naturelle des locaux, à raison de 15 minutes tous les 3 heures, par ouverture des fenêtres, si possible, immédiatement après l'entretien quotidien, puis, dès qu'une salle aura été utilisée et que les enfants sont sortis
- \* Les sanitaires seront nettoyés avec un détergent détartrant bactéricide et l'entretien sera complété par des pastilles de chlore conformes à la norme EN 14476
- \* Les sanitaires seront pourvus en savon et essuie-mains jetables et une vigilance quotidienne garantira leur approvisionnement systématique, y compris pendant la pause méridienne si nécessaire
- \* Du savon liquide pourra également être mis à disposition dans les salles pourvues d'une arrivée d'eau ainsi que des essuie-mains à usage unique
- \* Pour le personnel intervenant sur les sites, une solution hydroalcoolique peut être mise à disposition en complément des solutions préconisées
- \* L'élimination des déchets se fera dans des sacs fermés
- \* L'usage de l'aspirateur est interdit

#### **1.3 Règles complémentaires applicables aux écoles primaires Ferry et Langevin**

L'entretien sera effectué quotidiennement par la société Nocea. Celle-ci assurera l'entretien et la désinfection des sols, surfaces, mobiliers de l'école par l'utilisation d'un détergent bactéricide et virucide conforme à la norme EN 14476 avec insistance sur les zones de contact.

#### **1.4 Règles complémentaires applicables aux écoles maternelles Joliot Curie et Kergomard**

Les ATSEM et agents techniques de la Ville pourront, autant que nécessaire, assurer pendant la journée et selon les usages, une désinfection des petits matériels partagés par les enfants à l'aide de sprays virucides, ainsi que des sanitaires à l'aide des détergents virucides ou à base de javel.

## **1.5 Règles complémentaires applicables aux restaurants scolaires Curie, Ferry, Boudard**

L'entretien sera effectué quotidiennement par les agents municipaux ou le prestataire de restauration : entretien et la désinfection des sols, surfaces, mobiliers par l'utilisation d'un détergent bactéricide et virucide conforme à la norme EN 14476 avec insistance sur les zones de contact.

Les repas sont servis en self. En cas de services multiples, les tables et chaises seront nettoyées et désinfectées systématiquement entre chaque service.

## **2. ORGANISATION DES ACTIVITES DE LA PAUSE MERIDIENNE, DE L'ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR**

### **2.1 Principes d'accueil par les animateurs, les intervenants et professionnels du service EEJSAC**

L'accueil du matin fonctionne, pour les enfants de maternelle et d'élémentaire de 7H30 à 8H30. La pause méridienne accueille tous les élèves de 11H30 à 13H15. L'accueil du soir est proposé aux enfants de maternelle uniquement de 16H15 à 18H00. Il pourra être proposé aux élèves d'élémentaire lorsque la période d'activités du CLAS sera terminée.

### **2.2 Organisation de l'accueil des enfants**

Le service EEJSAC, pour garantir la prévention des risques sanitaires, définit les règles de prise en charge selon les modalités suivantes :

- \* Les enfants seront pris en charge par les animateurs, en lien avec l'école, en un lieu convenu et à l'horaire défini en amont pour l'échelonnement des entrées et sorties
- \* Les animateurs feront procéder autant que nécessaire (à l'arrivée, avant et après le repas, après chaque passage aux toilettes, le soir avant de rentrer au domicile) au lavage des mains. Selon l'âge des enfants, ce lavage des mains pourra se faire en chanson ou autre activité pour le rendre ludique
- \* Les enfants seront encadrés de façon à garantir le respect des mesures barrières
- \* Les croisements seront à éviter dans les circulations
- \* Dans la mesure du possible, les ateliers de la pause méridienne auront lieu dans des salles dédiées au temps périscolaire pour éviter que des groupes d'enfants différents occupent un même lieu

### **2.3 Préconisations concernant la distanciation physique**

Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats, etc.), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les salles de classe et les espaces de restauration. Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

### **2.4 Rôles de l'équipe pédagogique**

Les intervenants assureront l'encadrement des enfants ainsi que la gestion des activités et des temps de vie quotidienne. Ils assumeront également une veille sanitaire et seront garants du respect des fondamentaux liés au protocole sanitaire sous le contrôle des responsables sur site ; notamment sur les priorités suivantes :

- \* Appliquer les gestes barrière
- \* Limiter le brassage des élèves
- \* Former, informer et communiquer sur la prévention des règles sanitaires

## **3. ORGANISATION DU SERVICE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE**

### **3.1 Organisation de la restauration scolaire applicable à l'ensemble des sites**

Le service EEJSAC définit les règles de service applicables à la restauration scolaire :

- \* Le réfectoire sera réorganisé pour accueillir les effectifs habituels
- \* Le service sera organisé de façon à limiter le brassage des groupes
- \* En cas de services multiples, les tables et chaises seront nettoyées et désinfectées systématiquement entre chaque service
- \* La réservation des repas s'effectuera par la remise d'un ticket Code Barre récupéré le matin à partir de 8H30 par les animateurs référents

### 3.2 Principes de circulation applicables à la pause méridienne Site Ferry

Le service EEJSAC définit le sens circulation applicable sous réserve d'effectifs ne dépassent la limite des places disponibles (soit 73 enfants et 7 adultes présents sur le site). Si dépassement, les horaires seront adaptés pour permettre la désinfection des sols, surfaces, mobiliers et zones de contacts.

#### 1<sup>er</sup> Service :

- \* 11H30 : Passage aux sanitaires et lavage des mains
- \* 11H40 : Installation en table
- \* 12H15 : Sorties par les 2 portes extérieures côté cour et attendre dans la cour
- \* 12H30 : Passage aux sanitaires et lavage des mains

#### 2<sup>ème</sup> Service :

- \* 12H15 : Passage aux sanitaires et lavage des mains
- \* 12H25 : Installation en table
- \* 13H05 : Sorties par les 2 portes extérieures et repassage aux sanitaires avec lavage des mains

### 3.3 Principes de circulation applicables à la pause méridienne Site Curie

Le service EEJSAC définit le sens circulation applicable pour la prise de repas des enfants de maternelle :

- \* Lavage des mains et sanitaires : 2 salles d'eau et 1 point dans l'extension
- \* Entrée par le couloir de l'extension et sortie par l'extérieur
- \* Retour en salle d'eau après le repas

#### 1<sup>er</sup> Service :

- \* 11H30 : Passage aux sanitaires et lavage des mains
- \* 11H40 : Installation en table
- \* 12H15 : Sortie par la porte extérieure côté cour et attendre dans la cour
- \* 12H30 : Passage aux sanitaires et lavage des mains
- \* De 12H15 à 12H30 : Désinfection des tables, des chaises et des zones de contacts par la société de restauration

#### 2<sup>ème</sup> Service :

- \* 12H20 : Passage aux sanitaires et lavage des mains
- \* 12H30 : Installation en table
- \* 13H05 : Sortie par la porte extérieure côté cour et attendre dans la cour
- \* 12H30 : Passage aux sanitaires et lavage des mains

### 3.4 Principes de circulation applicables à la pause méridienne Site Langevin

Compte tenu de la configuration du site Boudard, le service de restaurations sera organisé en 2 x 2 services avec une désinfection assurée entre les 2 services.

#### 1<sup>er</sup> Service : De 11H30 à 12H10 (Entrée par le couloir)

- \* 11H30 : Passage aux sanitaires et lavage des mains
- \* 11H45 : Installation à table
- \* 12H10 : Fin du repas
- \* De 12H10 à 12H30 : Désinfection des tables, des chaises et des zones de contacts

#### 2<sup>ème</sup> Service : De 12H30 à 13H05 (Entrée par le couloir)

- \* 12H15 : Passage aux sanitaires de l'école et lavage des mains
- \* 12H30 : Installation à table
- \* 13H05 : Fin de repas

### 3.5 Principes de circulation applicables à la pause méridienne Site Kergomard

#### 1<sup>er</sup> Service : De 11H30 à 12H10 (Entrée par la porte extérieure)

- \* 11H30 : Passage aux sanitaires et lavage des mains
- \* 11H45 : Installation à table
- \* 12H10 : Fin de repas
- \* De 12H10 à 12H30 : Désinfection des tables et des chaises

2ème Service : De 12H30 à 13H05 (Entrée par la porte extérieure)

- \* 12H15 : Passage aux sanitaires de l'école et lavage des mains
- \* 12H30 : Installation à table
- \* 13H05 : Fin de repas

#### **4. PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID**

##### **4.1 En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève**

Le service EEJSAC appliquera les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé :

- \* Isolement immédiat de l'élève avec un masque dans une pièce dédiée (infirmerie à l'école Jules Ferry, dortoir mitoyen de la classe 8 à l'école Joliot-Curie, Bureau de la directrice Kergomard, Bureau du CLAS Langevin) permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.
- \* Respect impératif des gestes barrière
- \* Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière
- \* Rappel par les responsables sur site de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant
- \* Poursuite stricte des gestes barrière
- \* Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par la collectivité
- \* Nettoyage et désinfection de la pièce d'isolement par le service EEJSAC (selon le site : Nocea et/ou ATSEM)

##### **4.2 En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte**

Le service EEJSAC appliquera les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé :

- \* Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible (infirmerie à l'école Jules Ferry, dortoir mitoyen de la classe 8 à l'école Joliot-Curie, Bureau de la directrice Kergomard, Bureau du CLAS Langevin)
- \* Respect impératif des gestes barrière
- \* Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet
- \* Poursuite stricte des gestes barrière
- \* Nettoyage et désinfection de la pièce d'isolement par le service EEJSAC (selon le site : Nocea et/ou ATSEM)

Rédacteurs : Isabelle DEMOLLE, Rémi CORDIER, Geoffroy BACHORZ

Fait à Beuvrages, le 28 août 2020

**Ali BENYAHIA**



Maire,  
Président de la Caisse des Ecoles